

# MÉMOIRE

de la Ville de Matane

Présenté

au

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

Concernant le projet de Parc éolien de  
Groupe AXOR INC.

dans la municipalité de Saint-Ulric

Par

Monsieur Jérôme Landry,

Conseiller à la Ville de Matane.

Matane, le 14 juin 2006

Mesdames, Messieurs les commissaires,

## **INTRODUCTION**

Au nom de la Ville de Matane, j'aimerais vous remercier de nous avoir fourni l'occasion de présenter notre point de vue concernant le projet de Groupe Axor inc. à Saint-Ulric.

Je voudrais, en débutant, vous dire que nous avons beaucoup de respect pour l'opinion des résidents de Saint-Ulric puisqu'ils sont les premiers concernés par le projet, du fait que les éoliennes seront implantées dans leur environnement immédiat.

Nous respectons aussi le point de vue exprimé dans le mémoire de la MRC de Matane car il exprime les préoccupations d'une certaine partie de la population.

Nous trouvons cependant que ce mémoire ne reflète pas l'impact positif qu'a le développement de l'éolien dans la MRC de Matane et c'est cet aspect que nous souhaitons vous exposer.

Nous croyons que l'analyse de l'environnement économique d'un projet est tout aussi importante que celui de l'aspect social.

## **STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL**

La Ville de Matane, en partenariat avec le CLD de la MRC de Matane, avec la SADC de la région de Matane et le CLE de la région Matane (Emploi Québec), a mis en place une stratégie de développement basée sur trois (3) axes principaux : les ressources renouvelables principalement l'éolien, la taille de diamants et les entreprises de la nouvelle économie (multimédia et imagerie numérique).

Dans le cadre de cette stratégie de diversification et de développement économique, les partenaires précédemment mentionnés ont conjointement réservé un budget pour permettre le soutien d'initiatives locales et le démarchage d'entreprises de l'extérieur de la région dans les domaines retenus.

Dans le secteur éolien notamment, des délégations de Matane ont participé à des missions économiques en Allemagne, en Espagne, aux États-Unis, dans les autres provinces canadiennes et, encore la semaine dernière, nous participions à la conférence/exposition de l'American Wind Energy Association à Pittsburgh, PA.

Dans le cadre de cette stratégie, la Ville de Matane a également investi dans l'acquisition et le développement de terrains industriels pour répondre aux critères recherchés par les manufacturiers de composantes éoliennes.

Nous avons retenu le secteur éolien dans notre stratégie pour deux (2) principales raisons :

- 1) il s'agit d'un secteur économique à forte croissance et la capacité de production d'éoliennes est insuffisante en Amérique;
- 2) le gouvernement du Québec a donné des avantages spécifiques à la Gaspésie et à la MRC de Matane dans ce domaine, ce qui est très rare.

L'industrie éolienne a deux (2) facettes, soit la construction de parcs éoliens et la fabrication de composantes éoliennes.

Ce qui est merveilleux pour notre région, c'est que le gouvernement du Québec a permis l'exploitation des parcs éoliens sur notre territoire, mais seulement à la condition qu'un certain pourcentage des composantes des éoliennes soit fabriqué dans la région.

Dans le cadre du premier appel d'offres d'Hydro-Québec, les promoteurs pourront installer huit (8) parcs éoliens sur le territoire de la Gaspésie et de la MRC de Matane mais à condition d'avoir un contenu régional minimum de 40% en 2006, 50% en 2007 et 60% en 2008 et par la suite, de la valeur du projet.

Ce qui est également bien sur le plan économique, c'est que la réalisation de ces projets se fera sur une période de sept (7) ans, ce qui permettra aux entreprises de la région de s'accaparer une plus grande partie des contrats de construction.

Pour les manufacturiers de composantes éoliennes, le fait que les contrats soient étalés sur une longue période leur permet d'amortir leurs investissements sur une plus longue période et d'être de ce fait plus performants par rapport à leurs concurrents, favorisant ainsi leur pérennité.

## **RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DES PARCS PENDANT LA CONSTRUCTION**

Comme le calendrier de réalisation des parcs éoliens commence dans la MRC de Matane, avec Baie-des-Sables en 2006 et Saint-Ulric/Saint-Léandre en 2007, les entreprises de construction de la MRC de Matane auront la chance de se servir de l'expérience acquise sur les premiers chantiers pour soumissionner, par la suite, sur les autres.

Déjà, les entreprises de la MRC de Matane avaient profité de l'expérience du projet le Nordais pour se familiariser avec les projets éoliens, alors maintenant, l'expérience acquise sur les projets de Baie-des-Sables et Saint-Ulric/Saint-Léandre leur procurera un avantage significatif pour les autres projets éoliens au Québec.

Avec des retombées économiques estimées à 1.6 milliards de dollars pour la construction des huit (8) parcs éoliens pour l'appel d'offres de 1000 mw, c'est environ 600 millions de dollars qui seront investis dans la MRC de Matane pour la construction des trois (3) parcs, soit ceux de Baie-des-Sables, Saint-Ulric/Saint-Léandre et Les Méchins. La seconde phase du projet AXOR, aujourd'hui à l'étude, ne vient que compléter ce qui avait été amorcé avec celui du Nordais.

D'autre part, les travaux de réfections de la ligne de transport électrique sur le côté nord de la Gaspésie sont évalués à 460 millions de dollars et même s'il nous est impossible de savoir actuellement quel pourcentage de ces travaux sera confié à des entreprises de la MRC de Matane, nous pouvons objectivement croire que ce sont plusieurs dizaines de millions de dollars de retombées pour la MRC de Matane.

Voilà pour les retombées économiques reliées plus directement à la période de construction des parcs.

## **RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DES PARCS APRÈS LEUR CONSTRUCTION**

Cependant, une fois construits, les parcs éoliens génèrent des redevances pour les propriétaires de terrains sous entente avec les promoteurs, pour la municipalité concernée, en plus de créer un emploi direct par tranche de 10 mw installés, pour la maintenance du parc. (Selon les études consultées par le TechnoCentre éolien de la Gaspésie.)

À titre indicatif, l'entente signée par Cartier Énergie avec les municipalités de Baie-des-Sables et Métis-sur-Mer comme redevances volontaires aux municipalités est de 2.9 millions de dollars pour 109.5 mw installés.

Quant au nombre d'emplois directs qui sera créé pour le service d'entretien du parc Saint-Ulric/Saint-Léandre, après sa construction, il est estimé à environ 15 emplois pour 150 mw.

### **RETOMBÉES ÉCONOMIQUES LIÉES À L'INDUSTRIE ÉOLIENNE**

Sans négliger l'importance des retombées économiques dans le domaine de la construction, la Ville de Matane a mis tous les efforts nécessaires pour illustrer le fait qu'elle représente un choix stratégique pour les manufacturiers de composantes éoliennes destinées au marché du nord-est de l'Amérique du Nord.

Nous sommes particulièrement fiers des résultats obtenus dans le cadre du premier appel d'offres et nous redoublons d'effort pour saisir le maximum d'opportunités dans le cadre du nouvel appel d'offres d'Hydro-Québec pour 2000 mw.

En raison de l'étroite collaboration que nous avons pu établir avec les promoteurs Cartier Énergie et Northland Power, avec le TechnoCentre éolien de la Gaspésie, avec les représentants gouvernementaux et avec les représentants de GE Wind, les retombées économiques de l'industrie éolienne dans la MRC de Matane sont assez impressionnantes.

Au niveau des investissements, les principales sont :

|  |                       |
|--|-----------------------|
| Marmen Énergie .....   | 25.0\$ millions       |
| (usine de fabrication de tours d'éoliennes<br>et usine d'assemblage de nacelles) |                       |
| Grues P.G. et son partenaire .....   | 17.0\$ millions       |
| (grues et équipements de levage)   |                       |
| Composites VCI (enveloppes de nacelles) .....                                    | <u>1.0\$ millions</u> |
| Total : <u>43.0\$ millions</u>   |                       |

Ces investissements représentent également la création de cent soixante (160) emplois permanents chez Marmen Énergie, de trente (30) emplois permanents chez Composites VCI (bientôt 60) et le maintien d'une soixantaine d'emplois pendant six (6) ans chez Grues P.G.

Il faut également noter que la venue à Matane de Pesca Environnement, de Ciment Lafarge et de Walmart est directement liée à la vigueur économique de la région de Matane depuis sa percée dans le domaine éolien.

Nous avons également été à même de constater une reprise dans le secteur immobilier et par conséquent, une hausse de la richesse foncière de la ville de Matane.

Mais l'impact le plus positif et celui dont nous sommes le plus fiers est lié au fait que nous avons commencé à voir revenir des jeunes qui avaient quitté la région. Nous avons des emplois à offrir à ceux qui veulent demeurer ici et nous avons même commencé à accueillir des jeunes travailleurs de l'extérieur de notre région.

Le démarrage de l'industrie éolienne dans la MRC de Matane a créé un momentum favorable aux nouveaux investissements dans la ville de Matane et nous sommes convaincus que ses retombées économiques profitent à toutes les municipalités de périphérie immédiate de Matane.

Nous connaissons trop de gens des grands centres urbains qui nous disent en arrivant dans la région qu'ils veulent un grand terrain à la campagne, pour croire que les retombées économiques de l'éolien profitent exclusivement à la Ville de Matane.

Nous sommes fondamentalement convaincus que l'ensemble de la MRC de Matane profite des retombées économiques du développement éolien dans notre région, mais nous savons également que nous ne pouvons accepter d'une main les industries et refuser de l'autre, les parcs éoliens.

## **L'IMPACT VISUEL**

Puisqu'en tenant compte des projets déjà accordés, la capacité de transport d'électricité est déjà limitée à 50 mw dans la région de Matane pour le prochain appel d'offres, nous croyons qu'il est peu probable qu'il y ait d'autres projets importants de parcs éoliens dans la MRC de Matane.

Nous croyons donc que l'impact visuel ne devrait pas être accentué par la présence d'autres projets majeurs dans le cadre de l'appel d'offres éolien présentement en cours pour 2000 mw et celui d'AXOR.

Nous comprenons que les résidants à proximité des parcs éoliens soient directement concernés par la présence des éoliennes et nous souhaitons que les promoteurs pourront satisfaire leurs attentes.

Mais nous savons aussi que certains groupes sont préoccupés par la présence d'éoliennes dans le paysage.

À ce sujet, nous croyons que nous devons faire confiance aux règlements d'urbanisme en place et évaluer l'impact réel du changement en regardant un peu l'histoire.

Lorsqu'on met les choses en perspective, on réalise que le développement s'est toujours fait par la modification du paysage et que, malgré une certaine résistance à l'occasion, certaines modifications en sont venues à faire partie du paysage d'une région.

À titre d'exemple, au début de la colonie, la construction des églises a modifié le paysage de nos villages; la construction des silos à grains près des granges a modifié le paysage de nos campagnes, la venue du chemin de fer a modifié le paysage, la Tour du CN à Toronto, la Tour Eiffel à Paris et la Tour de Pise ont modifié le paysage et finalement, à l'exception peut-être du Stade olympique de Montréal, l'homme s'est toujours habitué à vivre avec les nouveaux éléments de son paysage.

## **CONCLUSION**

Nous souhaitons donc qu'au moment où les autres régions du Québec veulent des parcs éoliens, au moment où d'autres régions réclament au gouvernement d'abolir les avantages qui nous sont consentis de façon exclusive pour le développement de l'industrie éolienne dans notre région, qu'au moment où il y a un large consensus au Québec pour le développement des énergies renouvelables et le respect du protocole de Kyoto, nous trouverons ensemble, dans la MRC de Matane, le moyen de faire cohabiter développement économique et qualité de vie.